



Le cœur d'une mère

La Sainte Vierge Marie est comme une mère qui a beaucoup d'enfants; dans une grande paroisse elle est sans cesse occupée des uns et des autres. Tant qu'il y aura un pécheur sur la terre, elle sera en mouvement. La Sainte Vierge nous a engendrés deux fois, dans le mystère de l'Incarnation et au pied de la croix. On compare souvent la Sainte Vierge à une mère, mais elle est encore bien meilleure que la meilleure des mères; car la meilleure des mères punit quelques fois son enfant qui lui fait du chagrin; elle croit bien faire. Mais la Sainte Vierge ne fait pas comme ça: elle est si bonne qu'elle nous traite toujours avec amour et ne nous punit jamais. Le cœur de cette bonne mère n'est qu'amour et miséricorde, elle ne désire que nous voir heureux. Il suffit seulement de se tourner vers elle pour être exaucé. Le Fils a sa justice, la mère n'a que son amour. La Sainte Vierge est comme une mère qui a beaucoup d'enfants. Elle est continuellement occupée à aller de l'un à l'autre.

Saint Jean-Marie Vianney, curé d'Ars (+1859)

Nous vous demandons de suivre scrupuleusement les consignes sanitaires que vous connaissez: port du masque, respect du sens entrée-sortie, pas d'attroupement sur le parvis.

S A I N T - L O U I S D U P O R T - M A R L Y
En dehors des offices à l'église Saint-Louis
vous pouvez rencontrer vos chanoines à la maison Saint-François-de-Sales,
47 ter, avenue de l'Abreuvoir, 78160 Marly-le-Roi.
01 39 16 64 05 – h t t p : // port-marly.icrspfrance.fr – marly.sfs@icrsp.org

Chanoine Gilles Guitard	Chanoine Jean Despaigne	Chanoine François Direz
06 50 88 19 14 chn.guitard@icrsp.org	06 59 26 59 42 chn.despaigne@icrsp.org	06 83 46 27 83

Semaine du 10 au 17 janvier 2021

Dimanche 10 janvier : Solennité de l'Epiphanie / 1^{re} cl.

8h, 9h30, 11h, 12h30 messes basses (sur inscription)
18h30 messe basse (sur inscription)

Lundi 11 janvier : de la Férie / 4^e cl. (Mémoire de Saint Hygin, Pape et Martyr)

8h45 messe (Maison St-Fr.-de-S.)
18h vêpres, 18h30 messe (Maison St-Fr.-de-S.)

Mardi 12 janvier : de la Férie / 4^e cl.

8h45 messe (Maison St-Fr.-de-S.)
9h30 chapelet médité et adoration jusqu'à 10h30 (Maison St-Fr.-de-S.)
18h vêpres, 18h30 messe (Maison St-Fr.-de-S.)

Mercredi 13 janvier : Commémoration du Baptême de N.-S. J.C. / 2^e cl.

7h messe suivie d'un petit déjeuner (Maison St-Fr.-de-S.)
8h45 messe (Maison St-Fr.-de-S.)
18h vêpres, 18h30 messe (Maison St-Fr.-de-S.)

Jeudi 14 janvier : S. Hilaire, Evêque, Conf. Et Docteur de l'Eglise / 3^e cl. (Mémoire de Saint Félix, Prêtre et Martyr)

7h30 messe (Saint-Dominique, bât. Saint-Jean-Bosco)
8h45 messe (Maison St-Fr.-de-S.). Pas d'adoration
18h vêpres (Maison St-Fr.-de-S.)

Vendredi 15 janvier : Saint Paul, Premier Ermite, Confesseur / 3^e cl.

(Mémoire de Saint Maur, Abbé)
8h45 messe (Maison St-Fr.-de-S.)
18h30 messe (Maison St-Fr.-de-S.)

Samedi 16 janvier : Saint Marcel I^{er}, Pape et Martyr / 3^e cl.

8h45 messe (Maison St-Fr.-de-S.)
11h messe (Maison St-Fr.-de-S.)
16h-17h adoration du Très Saint-Sacrement

Dimanche 17 janvier : 2^e dimanche après l'Epiphanie / 2^e cl.

Ouverture de l'église cette semaine

Du lundi au vendredi de 10h à 11h30

Afin d'assurer pour le mois de janvier l'ouverture de l'église en semaine, du **mardi au vendredi de 10h à 11h30**.

Mme Guéry et Mme Le Picard recherchent des fidèles pouvant y assurer un créneau de 30 min de présence. Inscription grâce à ce lien en précisant votre nom et numéro de portable:

[Inscription présence église](https://doodle.com/poll/uktu7stdvhybiekf?utm_source=poll&utm_medium=link)

https://doodle.com/poll/uktu7stdvhybiekf?utm_source=poll&utm_medium=link

Du 18 au 25 janvier inclus: semaine de prières pour le retour à l'unité de l'Eglise des Chrétiens séparés. A toutes les messes, l'oraison pour le pape est remplacée par l'oraison pour l'unité de l'Eglise :

« Dieu, vous corrigez ce qui est erroné, rassemblez ce qui est dispersé, et gardez ce que vous avez réuni : nous vous en prions, répandez avec clémence sur le peuple chrétien la grâce de votre union ; afin que rejetant la division, et s'unissant au vrai pasteur de votre Église, il puisse dignement vous servir »



Samedi 16 janvier
de 9h30 à 10h30

2^e réunion de préparation à la confirmation
à la Maison St-Fr.-de-S.



CÉRÉMONIES

PREMIÈRE COMMUNION : dimanche 30 mai à 10h.

Date limite d'inscription : samedi 6 mars

Réunions de préparation :

Samedis 10 avril et 5 mai de 14h30 à 16h30.

Récollecion : samedi 29 mai de 10h à 16h.

COMMUNIONS SOLENNELLES : dimanche 6 juin à 10h.

Date limite d'inscription : vendredi 9 avril

Récollecion : samedi 5 juin de 9h30 à 17h.

Inscriptions en ligne ouvertes

CONFESSIONS

samedi de 16h à 17h (église Saint-Louis)

Le chanoine se tient à votre disposition après les messes célébrées à la Maison Saint-François-de-Sales.

Dimanche 17 janvier

Marche pour la vie. Rdv Trocadéro à 15h.

ANNÉE SAINT JOSEPH

Par la lettre apostolique *Patris corde* (Avec un cœur de père), le pape François a décrété une année Saint Joseph, du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2021.

L'occasion en est le 150^{ème} anniversaire de sa proclamation comme Patron de l'Église universelle par Pie IX. Et son but est "de faire grandir l'amour envers ce grand saint, pour être poussés à implorer son intercession et pour imiter ses vertus et son élan." Le pape rappelle qu'après la Vierge Marie "aucun saint n'a occupé autant de place dans le Magistère pontifical que Joseph, son époux".

Un décret de la Pénitencerie apostolique accompagne la promulgation de cette année et détaille les modalités généreusement accordées pour gagner une indulgence plénière, pour soi-même ou pour les défunts :

- méditer pendant au moins trente minutes sur la prière du Notre Père, ou participer à une retraite spirituelle même pour une journée qui comprend une méditation sur saint Joseph ;
- accomplir une œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle, à l'exemple de saint Joseph ;
- réciter le chapelet en famille ou entre fiancés ;
- confier quotidiennement son travail à la protection de saint Joseph, ou se tourner vers lui avec confiance pour que ceux qui cherchent un emploi en trouvent un et pour que la dignité du travail de tous soit respectée ;
- réciter les litanies à saint Joseph, en faveur "de l'Église persécutée ad intra et ad extra et pour le soulagement de tous les chrétiens qui souffrent de toute forme de persécution" ;
- réciter "toute prière ou acte de piété légitimement approuvé en l'honneur de saint Joseph", en quelque occasion que ce soit, et en particulier les fêtes du 19 mars et du 1^{er} mai, la fête de la Sainte Famille, le 19 de chaque mois et chaque mercredi, jour dédié à la mémoire du saint selon la tradition latine.

Chacun de ses actes doit être accompagné des conditions habituelles pour l'obtention d'une indulgence plénière. Toutefois, en raison de la situation sanitaire actuelle, les personnes âgées ou malades, ainsi que toute personne qui serait légitimement empêchée de sortir de chez elle et ainsi de remplir certaines de ces conditions (confession, communion), peuvent gagner l'indulgence si elles se proposent de les remplir au plus vite.

PETITE ANNONCE

Paroissiens vendent belle maison de 243m2 à Louveciennes, 7 chbres, terrain 1000m2 et dépendance, 815000 euros. Visite virtuelle : <http://soleil151.free.fr/maison.htm> Contact : 06.98.47.25.58 / 07.83.79.82.83